

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001, sur la pétition intitulée: «N’oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-35 au Conseil administratif avec la recommandation d’examiner la possibilité de replacer les occupants actuels dans les infrastructures municipales existantes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La plus grande partie des entreprises, telles que Leonhard Bernard, Paolo Frattolillo, Giuseppe Pellereti, José Rigoulet, garage Grunig, Infanger Propeller AG, Les Corsaires Sàrl, boulangerie Keller, qui exerçaient leurs activités sur le site de Sécheron ont été relogées dans le périmètre de la SIP à Châtelaine, dont le terrain appartient à la Ville de Genève.

Ce relogement s’est fait à l’amiable avec les différentes entreprises concernées dès le démarrage du chantier dit de «Seron», dont la première étape est aujourd’hui finalisée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 19 décembre 2007.